

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
rapports d'activité 2012

séance du mardi 15 octobre 2013

Participants – Membres de la Commission

- M. Didier CHOISSET, Adjoint au Maire, Président de la Commission
- Mme Edith CALONNE, Conseillère municipale
- M. Alain ROUZIES, Association UFC « Que Choisir Rouen »
- M. Marcel FOUCAULT, Association UFC « Que Choisir Rouen »
- Mme Françoise LIVET, Association « Vivre en HLM »

Autres participants :

- M. Frédéric TREIZENEM , Mission d'Appui au Fonctionnement des Organisations
- M. André-Jacques CHATILLON, Service Urbanisme Opérationnel
- M. Michel DORBAIS, Service de la coordination, de l'expertise technique et réseaux,
- M. Christian FECAMP, Service de la coordination, de l'expertise technique et réseaux,
- M. Bernard PERCHET, Direction des bâtiments
- M. Jean-Christophe BUAILLON, Direction des Affaires Juridiques,
- Mme. Marie ARGENTIN, Direction des Affaires Juridiques

Absents / excusés:

- Mme.Hélène KLEIN, Adjointe au Maire
- Mr. Christophe LEROY, Adjoint au Maire
- Mme Annie GESLIN, Association Confédération Syndicale des Familles
- M. Simon FORTEL, Direction des Finances

Conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le Mardi 15 octobre 2013 afin d'examiner les rapports d'activité 2012 des délégations de service public (chauffages urbains des quartiers Grammont et Luciline, le contrat de partenariat public privé et les parcs de stationnement).

CHAUFFAGES URBAINS

• **Chauffage urbain du quartier Grammont :**

- Monsieur Bernard PERCHET (Direction des Bâtiments) présente le rapport d'activité 2012 de la délégation de service public du chauffage urbain Grammont.

A ce titre, outre le rappel de l'objet du contrat de délégation de service public (exploitation du réseau de chauffage urbain Grammont (2008)), les points suivants ont notamment été exposés :

- ✓ en 2012, la chaleur délivrée aux 17 sous-stations raccordées était de 13 173MWh,
- ✓ les consommations sont en hausse de 11% : ce résultat s'explique par l'amélioration du rendement de l'installation et par la diminution des pertes réseaux,
- ✓ deux nouveaux équipements ont été mis en service : la résidence Baudelaire (20 décembre 2011) et l'îlot 82b situé au cœur de Grammont (9 novembre 2012),
- ✓ poursuite des raccordements des îlot 72A et des îlots 82B,
- ✓ perspectives 2013 : raccordement des îlots 72b, 83 et 73b,

- ✓ au 31 décembre 2012, 17 bâtiments étaient raccordés (cf. annexe du rapport annuel 2012 du chauffage urbain Grammont),
- ✓ les combustibles utilisés, en 2012, sont: le bois (88%), le fioul (3.2%), le gaz (8.8%).
- ✓ la puissance souscrite totale reste de 9 160Kw au 31 décembre 2012,
- ✓ les tarifs en vigueur en 2012 sont les suivants: R1= 29.05€ TTC/MWh, R2 (charges d'exploitation et d'investissement) = 49.23€ TTC/Kw
- ✓ le chiffre d'affaires de 2012 s'élève à 767 980€ au lieu de 700.197€ en 2011.
- ✓ En 2012, la redevance pour occupation du domaine public est fixée à 1 725€/an et la redevance pour frais de gestion et de contrôle était de 21 605.80€.

Remarques formulées en CCSPL :

- Il sera demandé au délégataire de joindre dans le rapport annuel d'activité un plan permettant de visualiser et de situer chaque nouveau bâtiment construit sur le périmètre de la concession et raccordé au chauffage urbain,
- réponse favorable de la Ville de ROUEN à la demande d'Habitat 76 d'étendre le réseau afin de permettre le raccordement des résidences Ledru Rollin et la Cité Grenet sises à Sotteville-les-Rouen.
- l'entreprise SOGEA a été retenue pour l'opération de construction de 111 logements qui sera menée en 2014.

• Chauffage urbain de la ZAC Luciline

Mr Chatillon (Direction de l'Aménagement Urbain) en charge de la présentation du rapport annuel d'activité 2012 du contrat de délégation de service public du chauffage urbain de la ZAC Luciline a exposé les points suivants :

- ✓ le service public de la chaleur sur le quartier de la Zone d'Aménagement Concerté de la Luciline a été concédé à la Société « GDF Suez Energie Service – COFELY » par le biais d'une concession de service public qui a été conclue en date du 13 juillet 2012 pour une durée de 25 ans,
- ✓ la période à examiner par la Commission Consultative des Services Publics Locaux est la période juillet –décembre 2012,
- ✓ l'objet du contrat de DSP est de concevoir, réaliser, financer et exploiter le réseau de chaleur,
- ✓ le périmètre de la DSP dépasse le périmètre de la ZAC luciline puisqu'il concerne également 3 hangars de la rive droite,
- ✓ descriptif du réseau: production de chaleur produite par l'extraction de l'eau (14.5°C) de la nappe phréatique de la Seine (4 à 5 mètres de profondeur) via puits de forage (6) et pompes à chaleur. (3),
- ✓ caractéristiques énergétiques prévisionnelles : 7945MWh/an de chaleur distribuée / puissance souscrite de 7584Kw pour couvrir les besoins de chaleur et de rproduction d'eau chaude sanitaire / 847MWh/an d'une eau à 14.5°C / 1 059Kw de puissance souscrite pour une surface de plancher de surfaces commerciales ou de bureaux de 28 000 mètres carré,
- ✓ le taux de couverture des besoins énergétiques par les pompes à chaleur est estimé à 81%,
- ✓ la part d'énergie renouvelable sera de 60%,
- ✓ en 2012, le réseau n'a pas encore été réalisé,
- ✓ le montant des investissements s'élève à 4 960 000€,
- ✓ les montants de subventions ont été estimés à 834 000€,
- ✓ les droits de raccordements supportés par les futurs abonnés s'élèvent à 1 747 000€,
- ✓ le montant net à financer pour le concessionnaire est de 2 433 000€.

- ✓ tarifs contractuel de la chaleur : R1 : 39.46€ HT/MWH et R2 : 70.19€ HT/Kw souscrit ?
- ✓ tarifs contractuels pour les frais : 2.00€ HT/MWh + 35.45€ HT/Kw.
- ✓ la 1^{ère} canalisation COFELY va être installée prochainement dans les tranchées faites par la Ville de Rouen,
- ✓ **perspectives 2013** : poursuites des études , mise au point des plans d'exécution des ouvrages (puits de forage, réseaux, chaufferies, sous-stations) en liaison et coordination avec RSA et avec les premiers constructeurs (CIRMAD, ADIM, LTI, NACARAT) et démarrage des premiers travaux (ouvrages et réseaux) sous maîtrise d'ouvrage de COFELY en octobre 2013.
- ✓ **Perspectives 2014** : 3 phases de livraison prévues : phase 1 : 2013/2015, phase 2 : 2016/2017 et phase 3 : 2018/2020.

Points d'actualités abordés en CCSPL :

- retard sur l'aménagement de la ZAC Luciline
- **classement du réseau de chaleur** acté lors du Conseil Municipal du 11 octobre 2013 : ce classement permet :
 - d'accroître le nombre d'utilisateur du réseau de chaleur,
 - de réduire les frais (plus, il y a de Kwatts souscrits, moins il y a de frais),
 - les promoteurs doivent désormais se raccorder au réseau de chaleur urbain,
 - les charges de chauffage –ECS revient à 60€ pour un F3 de 70 mètre carré (ces charges comprennent le chauffage, l'eau chaude et les sanitaires).

Question formulée par M. Rouzies représentant de l'association UFC « Que Choisir » :

les pompes à chaleur sont-elles fiables par rapport aux pompes à chaleur installées dans les maisons individuelles ?

Dans le cadre de la délégation de service public, le délégataire a l'obligation d'avoir un réseau en parfait état de marche. De plus, les pompes à chaleur sont plus performantes et donc plus fiables. Il s'agit de la mise en place d'une technologie plus innovante.

PARCS DE STATIONNEMENT

• Marie ARGENTIN (Direction des Affaires Juridiques) présente les rapports d'activité des parcs de stationnement en ouvrage (parking de la Bourse, de l'Espace du Palais, de la Gare, de la Pucelle, Saint-Marc et Hôtel de ville).

Les principaux éléments mis en évidence pour l'année 2012 sont les suivants :

- Fréquentation horaire : **diminution importante du nombre de visiteurs horaires (-3.67%)** par rapport à l'année 2011 sur l'ensemble des parkings publics en ouvrage de la Ville à l'exception du parking de la Pucelle qui a vu sa fréquentation horaire augmenter au cours de ce même exercice budgétaire + **perte totale de 45 126 visiteurs entre 2011 et 2012.**

Cette baisse de fréquentation s'explique par les difficultés de circulation survenues à la suite de l'incendie du pont Mathilde et par une baisse d'activité générale liée au contexte économique.

- Recettes horaires: **augmentation d'environ 5.18% en 2012 par rapport à l'année 2011, soit un accroissement de 244 973€ TTC.** Cette augmentation s'explique par la progression du ticket moyen et par l'augmentation tarifaire intervenue au 1^{er} janvier 2012 qui ont permis de compenser au niveau des recettes l'impact de la baisse de fréquentation.

Seuls les parkings de la Bourse et Saint-Marc ont subi une baisse de leurs recettes horaires en 2012.

- Fréquentation abonnés : le nombre d'abonnés a augmenté, en 2012, dans la plupart des parcs de stationnement à l'exception du parking de la Pucelle. Le nombre d'abonnés s'élève à 2008 pour les quatre parcs de stationnement suivants : parking du palais, parking de la Gare, parking de la Pucelle, parking Saint-Marc.
- Recettes abonnés : **augmentation d'environ 4.93%, soit une augmentation de 102 643€ TTC.** Cette augmentation s'explique par le renouvellement des campagnes promotionnelles pour les abonnements longue durée et par les augmentations tarifaires intervenues le 1^{er} janvier 2012 pour les parkings de l'Espace du Palais et Saint-Marc qui a permis de compenser la diminution du nombre d'abonnés et d'éviter la perte de recettes.

Pour le parking de la Pucelle, la révision tarifaire du 01/01/2012 a uniquement pu limiter la baisse des recettes horaires sans pouvoir la compenser au motif que la baisse du nombre d'abonnés est essentiellement due à l'augmentation des abonnements acquis au profit des transports en commun de la CREA.

Seule l'augmentation des recettes abonnements du parking de la Gare est justifiée par l'augmentation du nombre d'abonnés en 2012 (conséquence de l'achat de nouveaux abonnements par la SNCF en 2012).

Depuis 2009, **les recettes abonnements ont augmenté de 337 069€ TTC.**

- Révisions tarifaires : augmentation des tarifs horaires et abonnements des parkings Espace du Palais, Pucelle et Saint-Marc intervenues au 1^{er} janvier 2012 + application d'un nouveau forfait soirée (2€) pour l'ensemble des parcs publics en ouvrage de la Ville.

Observations formulées par les membres de la CCSPL :

- Normandie impressionniste : fréquentation exceptionnelle reportée sur les parkings.
- Observations formulées sur la présentation des rapports annuels d'activité faite par les délégataires :
 - il serait préférable que les délégataires ne modifient pas d'une année sur l'autre la structure des documents de présentation, afin de rendre plus lisible la comparaison des résultats d'une année sur l'autre,
 - interrogations sur les modifications intervenues sur les résultats présentés l'année précédente, cela rendant plus difficile l'exercice d'analyse des résultats,
 - suggestions DAJ : présence des délégataires au CCSPL pour qu'ils apportent des explications sur les résultats financiers des DSP + réunions avec les adjoints en amont de la CCSPL+ groupement de commandes avec la CREA pour nommer un expert-comptable pour analyser les résultats économiques et financiers de chaque DSP de la Ville + organisations de réunions plus régulières avec les délégataires (visites annuelles des parkings + discussions sur les révisions tarifaires) + renforcement des moyens de contrôle.

PARTENARIAT PUBLIC PRIVE :

Sur la base d'une présentation sous forme « *power point* », M. Dorbais (DEPN) présente l'activité 2012 du PPP de la façon suivante :

- Carrefours à feux : 2 boulevards maritimes non livrés car reprises importantes de voiries à refaire pour repositionner les feux + mise en place de l'éco-quartier Flaubert (prise de retard donc un repositionnement des feux tricolores va être réalisé en 2014) + réfection des feux tricolores avec l'équipement d'une signalisation pour les mal-voyants/ non-voyants sur les parties de voirie qui ont été réaménagées par la CREA en 2012 (notamment la rue de la république avec l'aménagement de la voirie pour la ligne de bus n°7)
- Points lumineux : 10 609 points lumineux sur 10 826 ont été rénovés en 2012, soit 98% des luminaires rénovés +âge moyen d'un point lumineux : de 7 à 14 ans.
- 205 rues rénovées + mise à dispositions de 3590 points lumineux rénovés + 21 armoires rénovées
- Etat du parc lumineux en 2012 : 60% état neuf + 12% en bon état + 16% en état moyen + 12% en état vétuste
- Effacement du réseaux et renouvellements des câbles : depuis l'origine du contrat , le fond d'effacement du réseau enregistre un cumul de 927 965€ soit 7 450 mètres linéaire de travaux réalisés
- Câbles enfouis : 9408 mètres linéaires pour 1 141 968€.
- Télégestion et variation de puissance : baisse importante de la consommation -30%
- Synthèse énergie : nombre de compteurs : 496 compteurs en 2012 contre 785 en 2007 / nombre de relais sans comptage : 50 en 2012 contre 615 en 2007 / loyer : 855 k€ ./ puissance installée réelle 1 938 KW en 2012 contre 2 923 KW / consommation réelle 8 459 000 KW en 2012 contre 12 569 000 KW en 2006 / nombre de points lumineux 16 458 en 2012 contre 15 693 en 2006./ consommation moyenne annuelle : 513.97 KW en 2012 contre 801 en 2006 / coût moyen annuel au point lumineux pour la Ville: 51.95€ en 2012 contre 51.68€ en 2006

- **Maintenance** : la plupart des demandes d'intervention sont issues des équipes de la ville (83%) + 67% des demandes ont été traitées hors délais, soit 9.6% des demandes d'intervention. (CITEOS ne peut pas réparer aussitôt en cas de grosses réparations à effectuer. Dans ce cas de figure, les délais d'intervention et de réparation prévus au contrat sont dépassés). + respect du délai d'intervention de 48h par CITEOS dans la plupart des cas.
- **Point loyer** : 2014 fin de la 1^{ère} phase d'investissement + commencement de la 2^{ème} phase d'investissement pour les grosses réparations

➤ **Points d'actualité présentés en CCSPL :**

- En 2013, de nombreux travaux d'aménagement actés dans l'avenant n°2 au contrat de partenariat public-privé ont été réalisés (exemple : quartier des musiciens) + vérification que CITEOS remplit bien ses obligations en matière de maintenance préventive + signature d'un avenant n°3 au contrat de partenariat public privé afin de prendre en compte les observations formulées par la Chambre Régionale des comptes .
- En 2014 : **migration des équipements sur le réseaux Wi-Max** : dans le cadre du PPP, la société Vinci doit faire en sorte que 55% des équipements de régulation du trafic de la Ville soient raccordés sur de la fibre optique dont la Ville est propriétaire afin d'éviter des frais supplémentaires à la Ville.
- Signature d'un avenant n°4 au contrat de partenariat public privé afin de préciser le périmètre du PPP , d'arrêter les comptes de la rénovation et d'intégrer la réforme des DICT.
- **Informations données sur la réformes des DICT** : dans le cadre de cette réforme, CITEOS en tant que concessionnaire du réseau devra répondre aux demandes d'information des autres concessionnaires. La demande d'information portera sur une demande de précisions complémentaires (pouvant aller jusqu'à 50 cm)° sur le référentiel des réseaux exploités par CITEOS . Cette réforme conduit au recrutement d'un agent supplémentaire à temps plein. Ce nouveau recrutement engendre donc un coût supplémentaire pour le prestataire. Il se pose également la question de l'achat du logiciel de géo-positionnement.

Conclusions : la Ville de Rouen devra passer un contrat avec CITEOS .

- En 2015, EDF arrêtera, pendant les deux dernières semaines de décembre, de distribuer l'électricité alimentant les points lumineux afin de permettre à la Ville et à CITEOS d'identifier les points non éclairés. La population sera informée en temps et en heure de ces différentes pannes électriques.

➤ **Questions posées par Mme Edith CALONNE (Conseillère Municipale) :**

1°/ **Tous les câbles seront-ils enfouis ?**

- En 2020, ensemble du réseau rénové et mises aux normes pour l'éclairage public

2°/ **le contrat de partenariat public-privé est beaucoup décrié car beaucoup de travaux sont fournis aux prestataires : quelles explications peuvent être apportées à cette particularité ?**

- A l'origine, le réseau d'éclairage public de la Ville étant dangereux, obsolète et dépassé, il était nécessaire d'investir et de renouveler le réseau pour être aux normes. Aussi, il a été décidé de confier cette tâche, par le biais d'un contrat de partenariat public privé, à un prestataire (CITEOS). En plus de la rénovation du réseau, le prestataire a en charge un contrat de maintenance pour entretenir l'ensemble des points lumineux. C'est dans ce cadre que RSA verse au patrimoine de la Ville les réseaux et le matériel mis en place dans le

cadre de la rénovation urbaine et la Ville reverse l'ensemble des nouveaux équipements au PPP pour maintenance.